

ANNEXE N°4

**A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
DEFINISSANT LES MODALITES DE RECOURS A L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS
PAR NANTES METROPOLE**

Modèle d'acte d'adhésion

ACTE D'ADHESION

**A LA CONVENTION DE PARTENARIAT
DEFINISSANT LES MODALITES DE RECOURS A L'UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS
PAR NANTES METROPOLE**

CCAS DE LA VILLE DE SAINT-HERBLAIN

**2, rue de l'Hôtel de Ville
44800 SAINT-HERBLAIN**

représenté par **Bertrand AFFILE, Président du CCAS de Saint-Herblain**

Par le présent acte, le CCAS de la Ville de Saint-Herblain sollicite son intégration en tant que bénéficiaire de la convention de partenariat conclue entre l'UGAP et Nantes Métropole. Les besoins que le CCAS de la Ville de Saint-Herblain s'engage à satisfaire auprès de l'UGAP portent sur les univers suivants :

véhicules : montant estimé : 300 000 € TTC sur la durée de la convention

informatique : montant estimé : 20 000 € TTC sur la durée de la convention

La présente adhésion prend effet à compter de sa date de réception par l'UGAP, jusqu'à la date de fin de la convention conclue entre l'UGAP et Nantes Métropole.

Fait à Saint-Herblain, le

Pour le Président du CCAS
Par délégation, Le Vice-Président

Dominique TALLEDEC

*Date de réception par l'UGAP
du présent acte et d'acceptation de l'adhésion :*